

ASSEMBLÉE NATIONALE  
23 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

AMENDEMENT N ° II-AC682

présenté par  
M. Portier  
-----

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                                                            |           |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|-----------|
| Programmes                                                                            | +         | -         |
| Formations supérieures et recherche universitaire                                     | 0         | 0         |
| Vie étudiante                                                                         | 5 000 000 | 0         |
| Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires                        | 0         | 0         |
| Recherche spatiale                                                                    | 0         | 5 000 000 |
| Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables | 0         | 0         |
| Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle             | 0         | 0         |
| Recherche duale (civile et militaire)                                                 | 0         | 0         |
| Enseignement supérieur et recherche agricoles                                         | 0         | 0         |
| TOTAUX                                                                                | 5 000 000 | 5 000 000 |
| SOLDE                                                                                 | 0         |           |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

En Allemagne on dénombre une assistante sociale pour 5000 étudiants, en France ce chiffre tombe à une assistante sociale pour 12 000 étudiants.

Face aux difficultés financières que connaissent les étudiants pour rappel :

- 26 % des étudiants interrogés déclarent vivre de manière précaire
- 56 % disent rencontrer des difficultés financières au point de réduire leur alimentation
- 38 % peinent à payer leur loyer.
- 27,1 % des étudiants vivraient sous le seuil de pauvreté (correspondant à 60 % du niveau de vie médian des étudiants, soit 454 euros)

Face aux difficultés de logement que rencontrent les étudiants et face aux problèmes de santé mentale :

- 1/5 des étudiants sont en détresse psychologique
- 1/3 des étudiants a des pensées suicidaires
- 1/3 un tiers des étudiants déclaraient être tristes, déprimés et sans espoir

Pour lutter contre ces phénomènes, il convient de recruter plus d'assistantes sociales.

Pour cela cet amendement propose de transférer 5 millions d'euros en CP et en AE de l'action 04 « Maîtrise de l'accès à l'espace » au sein du programme 193 « Recherche spatiale » pour abonder l'action 02 « Aides indirectes » du programme 231 « Vie Étudiante ».